

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 9 juin 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le Programme d'action foncière signé entre la Métropole Rouen Normandie et l'EPF de Normandie en date du 18 octobre 2021,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter, l'extension de périmètre et d'acquérir, à la demande de la **Métropole Rouen Normandie** (Département de la Seine-Maritime), les parcelles cadastrées section AB n°455 (ex 318p), 456 (ex. 318p), 161, 370p, 371, 372, 375, 383, 156p, ainsi que les parcelles cadastrées section AL n°276 (ex. 170p), 277 (ex 170p), 140, 141, 139, 98, 138, 82, 142, 143, 144, 97, 229p, 79, 80, 124 d'une contenance totale de 69 519 m² sises à Notre Dame de Bondeville et au Houleme.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

Cette extension, qui vise à optimiser l'accueil des activités économiques sur le territoire, répond à des enjeux économiques forts. Elle doit permettre d'exploiter un environnement attractif en phase avec la demande des entreprises locales de production, de service et d'artisanat.

L'enveloppe projet est majorée de 5 250 000 € pour être fixée à **7 250 000 € (opération 900555 - NOTRE DAME DE BONDEVILLE « LINOLEUM »)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière liant la Métropole Rouen Normandie et l'EPF de Normandie.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

27 JUIN 2023

Pour le Préfet
et pour la Région Normandie

Sébastien LECORNU

Gilles GAL

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Philippe LERAÏTRE

Action foncière

LINOLEUM

Métropole Rouen Normandie
 Notre-Dame-de-Bondeville / Le Houleme



Surface : 14,6045 ha environ
 Emprise bâtie : 2,349 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2023

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 23/05/2023

- Extension du périmètre
- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales

Plan annexé à la convention signée le :



